

Cuba salue l'accord migratoire signé avec les USA qui garantit une migration sûre et ordonnée



La Havane, 12 janvier, (RHC). Le gouvernement cubain a émis une déclaration saluant l'accord signé aujourd'hui avec celui des États-Unis en matière migratoire. La déclaration qualifie cet accord de pas important pour les relations bilatérales. Il laisse sans effet la politique de pieds secs, pieds mouillés qui accordait un traitement privilégié et des facilités aux Cubains arrivés aux États-Unis indépendamment des voies utilisées.

La déclaration souligne que l'accord qui est entré en vigueur aujourd'hui même cherche à garantir une migration régulière, sûre et ordonnée

La déclaration du gouvernement cubain souligne que parvenir à un accord avec les États-Unis pour résoudre les graves problèmes qui affectaient les relations migratoires malgré l'existence d'accords bilatéraux était une priorité pour les autorités cubaines.

Pour la première fois Cuba avait présenté cette proposition en 2002, proposition rejetée par l'administration de George W. Bush-signe le document qui ajoute que Cuba a présenté un nouvel accord migratoire en 2009, lequel a été renouvelé en 2010 et présenté le 30 novembre 2015.

La déclaration explique qu'après des négociations qui ont duré presque un an, encouragés par le rétablissement des relations diplomatiques le 20 juillet 2015, basées sur le respect mutuel et la volonté politique de renforcer ces liens et d'établir de nouvelles ententes dans divers thèmes d'intérêt commun les gouvernement sont parvenus à concrétiser un engagement qui doit contribuer à la normalisation des relations migratoires, lesquelles ont été marquées après le triomphe de la Révolution par l'application de politiques agressives par les administrations étasuniennes successives, qui ont encouragé la violence, la migration illégale et le trafic de personnes, causant la mort de nombreuses personnes innocentes.

La politique des pieds secs, pieds mouillés est une violation flagrante de la lettre et l'esprit des accords migratoires signés par Cuba et les États-Unis en 1994 et 1995. Sa mise en application et d'autres politiques ont provoqué des crises migratoires, des délits, l'enlèvement ou le détournement d'embarcations et d'avions. Elles ont eu un impact extraterritorial déstabilisateur croissant dans d'autres pays de la région, utilisés comme ponts pour parvenir en territoire étasunien.

La déclaration du gouvernement cubain que pour aboutir à des relations migratoires normales entre Cuba et les États-Unis, il faudra que le Congrès étasunien abroge la loi de rajustement cubain, datant de 1966, la seule de son type au monde et qui ne s'adapte en rien avec le contexte actuel.

Et pour terminer la déclaration souligne que fidèle à ses obligations internationales et à sa législation, le gouvernement de la République de Cuba ratifie son engagement de garantir une migration régulière, sûre et ordonnée et de respecter cet accord.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/118279-cuba-salue-laccord-migratoire-signe-avec-les-usa-qui-garantit-une-migration-sure-et-ordonnee>



Radio Habana Cuba